
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

17 à 20

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Léo, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELBECQUE Benoît, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Monsieur PÉDRINI Léo est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

PROJET INTERREG NORTH WEST EUROPE "ACCESS HUB" FAVORISANT UNE
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS -
PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre du Projet de Territoire « Agglo 100 % durable », la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a inscrit la priorité n°2 « S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature » fixant la réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2030 par rapport à 2010 et de tendre vers le zéro déchet, comme objectifs principaux.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération agit en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire via la mise en œuvre de sa Feuille de Route Économie Circulaire et de sa stratégie déchets. Ce plan d'actions s'articule autour de la mise en œuvre de projets innovants, la sensibilisation des acteurs du territoire, l'accompagnement aux changements de comportement et le déploiement d'actions de proximité.

Pour atteindre ses objectifs, la Communauté d'Agglomération souhaite développer les thématiques du réemploi, de la réparation, de la réutilisation, du troc, du don mais également de nouvelles formes d'économie comme la mutualisation, la coopération, l'économie de l'accès et de la fonctionnalité.

A ce titre, il est nécessaire que la collectivité acquiert de nouvelles connaissances et compétences, dialogue et échange sur ces thématiques avec d'autres acteurs et collectivités.

La Communauté d'Agglomération a l'opportunité de participer au projet européen INTERREG North West « Access Hub » dont les objectifs sont de :

- favoriser le déploiement de nouveaux points d'accès dans les villes
- améliorer la visibilité de l'économie de l'accès et de la fonctionnalité dans la ville
- élaborer un argumentaire pour que la ville de demain devienne active dans l'économie de l'accès et de la fonctionnalité.

L'économie de l'accès permet de favoriser un modèle économique plus résilient et solidaire tout en limitant la production de déchets :

- réduction des coûts pour les citoyens et les acteurs (comme les collectivités) : mutualiser les équipements et réparer plutôt que de racheter, ce qui permet d'économiser de l'argent et de favoriser une consommation responsable ;
- création d'emplois locaux : le développement du réemploi, de la réparation et de la coopération dynamise l'économie locale et encourage les circuits courts ;
- renforcement du lien social : les initiatives de troc, de don, de partage renforcent la solidarité entre les acteurs et encouragent l'entraide et l'innovation collective.

Kringwinkel (Belgique), chef de file et initiateur du projet a souhaité engager d'autres acteurs européens pour travailler conjointement sur le développement de l'économie de l'accès au côté de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

11 acteurs européens participent à ce projet, notamment la Métropole de Valenciennes, la ville de la Hague, la ville d'Amsterdam ou encore la ville de Dortmund et l'Université du Luxembourg.

Kringwinkel (Belgique), chef de file du projet, a confié le dépôt du projet « Access Hub » et la coordination du consortium avec les partenaires, au Cabinet de consultant BAX. Ce cabinet a pour mission de construire et coordonner le consortium, de conceptualiser et développer la candidature complète et enfin de gérer la plateforme de soumission des candidatures et de soumettre la candidature.

Ce projet, d'une durée maximale de 48 mois doit permettre à la Communauté d'Agglomération d'obtenir des retours d'expériences d'autres acteurs européens, d'obtenir de la donnée et de construire des projets innovants sur le territoire. Le projet global doit permettre à la Communauté d'Agglomération d'être subventionnée à hauteur de 60 % dans la limite d'un budget total de 350 000 € HT.

La participation de la Communauté d'Agglomération au projet « Access Hub » permettra d'appuyer sa politique d'économie circulaire et de prévention des déchets via la réduction de l'impact écologique de la consommation de biens et services sur son territoire, de limiter la production de nouveaux biens et de donner une seconde vie aux objets. Chaque objet réemployé ou réparé évite la production de déchets et contribue à la préservation des ressources naturelles.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 17 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser l'inscription de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane dans une démarche de participation au projet européen INTERREG North West « Acces Hub ». »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département...

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE la participation de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane dans une démarche de participation au projet « Access Hub » dans le cadre du programme INTERREG North WestEurope « Acces Hub ».

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 JUIN 2025**

Et de la publication le : **30 JUIN 2025**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel



GIBSON Pierre-Emmanuel